

Pour une politique extérieure indépendante



Papier de position de l'UDC Suisse du septembre 2003

Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Aperçu des exigences centrales.....	4
III. La neutralité, maxime centrale de l'Etat.....	5
IV. La Suisse et l'Europe	8
1. Non à l'adhésion de la Suisse à l'UE.....	8
2. L'élargissement de l'UE à l'est.....	12
3. Les paiements au fonds de cohésion	13
4. La voie bilatérale	14
V. La Suisse et ses relations internationales	16
1. Aspects économiques	16
1.1. Accords internationaux.....	16
1.2. Référendum étendu en matière de traités internationaux	18
1.3. Politique économique extérieure.....	19
1.4. OMC.....	19
1.5. Conditions-cadres favorisant les exportations.....	20
2. Aspects de la politique de sécurité	21
2.1. La Suisse et l'ONU	21
2.2. Pour plus de démocratie dans l'ONU	21
2.3. La Suisse et les Bons offices	22
2.4. La Suisse et les Conventions de Genève	22
2.5. OTAN et Partenariat pour la Paix.....	23
VI. Annexe: les dossiers des Accords bilatéraux II.....	25
1. Les services	25
2. Produits agricoles transformés.....	25
3. Pensions	26
4. Environnement	26
5. Statistique	27
6. Education, formation professionnelle, jeunesse	27
7. Médias.....	28
8. Fiscalité de l'épargne.....	28
9. Lutte contre la fraude	29
10. Police, justice, asile et migration	30

I. Introduction

Les discussions publiques sur la neutralité montrent à l'évidence que la population et le gouvernement partent de conceptions totalement différentes de la neutralité. La première conception, celle d'une neutralité totale, est fortement ancrée dans la conscience du peuple alors que la seconde, celle du gouvernement, est limitée à l'essentiel, c'est-à-dire à la neutralité militaire. Le Conseil fédéral peut ainsi multiplier sans risque les promesses avant les votations, car sa conception de la neutralité ne lui posera de toute manière jamais de problème. Du point de vue du peuple suisse, en revanche, la neutralité est incompatible avec l'imbrication internationale croissante de la Suisse.

Après la guerre du Golfe de 2003 et l'échec des organisations internationales qui n'ont pas réussi à prévenir ce conflit, la Suisse doit reprendre conscience de la place qu'elle occupe réellement dans le monde. L'expérience récente a montré une fois de plus que la meilleure manière de défendre les intérêts de la Suisse est d'axer sa politique extérieure sur les principes d'une stricte neutralité. Il est donc grand temps que la Suisse se souvienne à nouveau de ses valeurs traditionnelles et qu'elle modifie radicalement les objectifs de sa politique extérieure actuelle. Une correction du cap est plus nécessaire que jamais.

Toute politique extérieure bien comprise est une politique de défense des intérêts nationaux. Petit pays, la Suisse doit concentrer sa politique extérieure sur la sauvegarde de ses intérêts politiques, sociaux et économiques. La défense des intérêts nationaux doit être le principe fondamental de toute action de politique extérieure. Ce raisonnement vaut surtout pour la politique européenne. Une adhésion de la Suisse à l'UE entraînerait non seulement des pertes économiques notables, mais conduirait aussi à l'abandon de valeurs et de droits primordiaux comme l'indépendance et la démocratie directe. Compte tenu de l'évolution de l'UE, l'entrée de la Suisse dans cette organisation aurait aussi des répercussions négatives pour la neutralité.

Pour que la Suisse puisse jouer de manière crédible son rôle politique d'Etat neutre, il faut que ses actions politiques inspirent confiance. L'UDC est convaincue que la neutralité est le principal instrument de sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays. Aussi, toute action de politique extérieure doit-elle se fonder sur le strict respect de la neutralité. Voilà la seule manière de poursuivre l'histoire à succès qu'a connue notre pays jusqu'à aujourd'hui.

II. Aperçu des exigences centrales

Neutralité

L'UDC a déposé une intervention parlementaire invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur sa position quant à la neutralité. L'UDC exige l'application d'une neutralité permanente, armée et hors pacte ainsi que le retour à une politique de neutralité intégrale. La neutralité suisse doit être explicitement ancrée dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral doit veiller, également dans sa politique concernant l'ONU, à ce que la neutralité permanente, hors pacte et librement choisie soit sauvegardée de manière crédible.

Europe

L'UDC invite le Conseil fédéral à renoncer à son objectif stratégique d'une adhésion à l'UE et à retirer immédiatement la demande d'adhésion déposée à Bruxelles. Par respect des électeurs, les autres partis doivent prendre position ouvertement et clairement avant les élections fédérales d'automne 2003 sur la question européenne.

Accords bilatéraux

Il s'agit, dans les années à venir, de faire des expériences concrètes avec les Accords bilatéraux I. Jusqu'au vote référendaire de 2009 sur la libre circulation des personnes, toutes les négociations bilatérales sur des nouveaux dossiers Suisse-UE doivent être suspendues.

La secret protégeant les clients des banques doit être ancré explicitement dans la Constitution fédérale.

Relations internationales

L'ONU n'a pas à invalider des décisions prises démocratiquement par le peuple. Le droit de veto, système antidémocratique s'il en est, des membres permanents du Conseil de sécurité doit être supprimé. La Suisse doit offrir ses Bons offices indépendamment de l'ONU. La Suisse doit s'engager à ce que les **Conventions de Genève** soient adaptées aux nouvelles formes de conflit.

La participation aux programmes du Partenariat pour la Paix (PPP) de l'OTAN doit être fortement restreinte.

L'UDC demande un **référendum étendu en matière de traités internationaux**. Tous les accords, traités, conventions et programmes de droit public, qui réduisent la souveraineté et l'indépendance de la Suisse ainsi que les droits constitutionnellement garantis du peuple, doivent être soumis au référendum.

L'UDC demande que de **meilleures conditions-cadres soient données à l'économie suisse** afin que l'industrie d'exportation soit compétitive et présente non seulement en Europe, mais dans le monde entier. En matière de libéralisation, notamment dans le domaine agricole, il convient de chercher des alternatives par rapport aux **négociations OMC**. Les **institutions publiques d'aide à l'exportation** comme, par exemple l'organisation OSEC, doivent être supprimées.

III. La neutralité, maxime centrale de l'Etat

La neutralité, garante de la stabilité

Instrument central de la politique extérieure suisse, la neutralité permanente et armée garantit depuis près de cinq siècles la sécurité, l'indépendance et la liberté de notre pays. **Elle est étroitement liée à l'histoire de la Suisse et profondément ancrée dans la conscience des Suissesses et des Suisses.** La neutralité a fait la force de la Suisse et l'a préservée de nombreuses guerres et catastrophes. Comme l'a dit Sir Winston Churchill lors de sa réception à l'hôtel de ville de Berne en 1946, la Suisse a toujours su "sauvegarder son indépendance tout en manifestant son ouverture au monde et sa volonté d'aider les autres". Le strict respect de la neutralité a toujours valu à notre pays le respect et la confiance des autres Etats.

La neutralité, facteur de la cohésion nationale

La neutralité de notre pays n'agit pas seulement vers l'extérieur, mais aussi vers l'intérieur: **elle a notamment contribué à instaurer la démocratie directe.** La Suisse ne participant pas aux jeux politiques des puissances étrangères, il a été possible d'accorder aux citoyennes et citoyens suisses de larges droits de participation politique. Partant de ce constat, on ne s'étonnera guère de la conception antidémocratique d'organisations comme l'UE et l'ONU. **En outre, seul un Etat neutre a pu se fédéraliser autant que la Suisse.** Ce fédéralisme tient compte des particularités régionales; il distribue le pouvoir politique dans le pays et favorise ainsi la cohésion nationale. **La neutralité est donc un élément liant dans cette Suisse multilingue et elle a toujours prévenu l'éloignement des différentes régions du pays.** La Suisse doit aussi une bonne part de sa prospérité à sa neutralité. Pays situé au cœur de l'Europe et manquant de matières premières, la Suisse a toujours dépendu du commerce international. Les échanges internationaux de la Suisse ont été dynamisés non seulement par le goût de l'effort des habitants de ce pays, mais aussi par l'attitude neutre de la Suisse. **La réserve de l'Etat face à l'économie et à ses activités a largement contribué à faire de la Suisse un Etat industriel ouvert au monde.** Enfin, la Suisse abrite de nombreuses organisations internationales et accueille régulièrement des conférences internationales. Une atteinte à la neutralité suisse constitue donc toujours une atteinte à ces valeurs intérieures de la Suisse.

La neutralité en péril

La guerre en Irak a révélé une fois de plus que la politique de neutralité du Conseil fédéral ne méritait pas ce nom. Exemple: alors que des autorités suisses ont tenté de convoquer d'une manière diplomatiquement fort douteuse une "conférence de la dernière chance", la "rencontre humanitaire" qui a finalement découlé de ces efforts s'est déroulée en l'absence des parties au conflit. Pareilles contradictions sont en totale opposition avec une politique de neutralité crédible et fiable. Il est évident que le gouvernement fédéral met tout en œuvre pour réduire fortement la neutralité et la limiter aux cas d'urgence.

Pour le Conseil fédéral et d'autres milieux, la neutralité semble être devenue ces derniers temps une véritable pierre d'achoppement qui s'oppose à ladite "politique d'ouverture" et à ladite "solidarité internationale". **Les efforts du Conseil fédéral visant à miner la neutralité pour finir par la jeter carrément par-dessus bord sont de plus en plus manifestes.** Dans son rapport de 1993 sur la neutralité, le Conseil fédéral affirme déjà que la neutralité, qui a pourtant fait ses preuves pendant des siècles, n'est plus conforme à la nouvelle situation internationale d'après 1989 et qu'elle doit donc être "adaptée" au nouveau contexte. La solidarité internationale et la neutralité ne seraient tout à coup plus compatibles. **Face au renforcement de la coopération européenne en matière de sécurité, la neutralité ne semble plus constituer une valeur positive et elle constituerait même une contrainte négative en raison notamment de la dépendance des Etats-Unis en matière d'armement.**

Ce raisonnement a eu un effet évident et perceptible: la neutralité a dû céder de plus en plus souvent le pas à une imbrication internationale croissante de la Suisse. Durant la guerre du Golfe 1990/91, le Conseil fédéral a permis à des avions de l'OTAN de survoler la Suisse et la Suisse a participé aux sanctions économiques contre l'Irak. Les sanctions économiques décrétées depuis par l'ONU ont toujours été appliquées par la Suisse sans que notre pays ne s'interroge réellement sur les tenants et aboutissants de ces mesures. En 1992, le Conseil fédéral a déposé à Bruxelles une demande d'adhésion de la Suisse à l'UE. Bien qu'une politique de défense commune de l'UE voie bientôt le jour, cette demande est toujours pendante. En 1997, la Suisse a adhéré au Partenariat pour la Paix (PPP) et au Conseil de partenariat euro-atlantique. En juin 2001, le peuple et les cantons ont approuvé une révision de la loi militaire qui autorise la collaboration avec des armées étrangères en matière de formation ainsi que l'armement des soldats suisses lors d'engagements à l'étranger. En mars 2002, l'adhésion de la Suisse à l'ONU a été acceptée. Et à l'heure actuelle – notamment dans le contexte du débat sur Armée XXI – le Conseil fédéral tente de faire croire qu'il n'a aucune intention de faire entrer la Suisse dans l'OTAN. Toutes ces décisions concernent en fin

de compte la neutralité. **Cependant, le Conseil fédéral s'est toujours efforcé de minimiser ces atteintes à un principe pourtant élémentaire de la politique suisse.** Avant chaque votation, il a juré que la neutralité suisse ne serait touchée d'aucune manière. **Faisant confiance aux promesses du Conseil fédéral, le souverain helvétique a souvent rallié aux vues de son gouvernement.**

Le Conseil fédéral est responsable

Cette manière de faire du Conseil fédéral est inacceptable. Conscient de ce que le peuple suisse considère toujours la neutralité comme un pilier de l'Etat, le Conseil fédéral craint de rendre ouvertement des comptes aux citoyennes et aux citoyens de ses intentions réelles, et notamment de sa volonté de réduire au strict minimum la neutralité de notre pays. Il espère tromper le peuple en faisant de belles déclarations en faveur de la neutralité tout en se détournant sournoisement de ce principe. Cette attitude a créé de graves confusions et incertitudes dans la population concernant le sens et le but de la neutralité suisse. Le Conseil fédéral est seul responsable de cette situation navrante.

Pour une nouvelle politique extérieure

Pour tenir compte de la grande valeur que le peuple suisse attache à la neutralité et éclaircir la situation confuse qui règne actuellement en cette matière, **il faut faire le point de la situation, analyser l'utilité de la neutralité et, partant de cette réflexion, redéfinir le sens et le but de la neutralité.** Ce travail est d'autant plus nécessaire que la Suisse est aujourd'hui membre de l'ONU. Six mois seulement après son adhésion à l'ONU, la Suisse a déjà dû invoquer un cas de neutralité sans se rendre pleinement compte de la signification de la déclaration de neutralité faite devant l'assemblée plénière de l'ONU et de la justification de cette déclaration. Il faut en outre s'interroger sur l'attitude que la Suisse doit adopter, compte tenu de sa déclaration de neutralité, si un jour elle devient membre du Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, face à l'intention de l'UE de mener une politique extérieure et de sécurité commune, l'intention déclarée du Conseil fédéral de faire entrer la Suisse dans l'UE n'est plus compatible avec la neutralité. **Pour toutes ces raisons, il est indispensable de redéfinir la neutralité de notre pays.**

L'UDC combat la dilution progressive de la neutralité permanente, armée et excluant tout pacte par ladite "politique de solidarité internationale" que pratique un Conseil fédéral dont le premier souci est de chercher à s'adapter constamment et partout. L'UDC demande le retour à une politique de neutralité intégrale dans l'intérêt de la sécurité et de l'indépendance de notre pays.

L'UDC a déposé une intervention parlementaire invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la neutralité suisse. Cette analyse doit notamment décrire les moyens permettant à la Suisse de revenir à une neutralité permanente, armée et excluant tout pacte.

L'UDC demande en outre que la neutralité suisse soit ancrée explicitement dans la Constitution fédérale.

IV. La Suisse et l'Europe

1. Non à l'adhésion de la Suisse à l'UE

L'UDC propose une politique européenne cohérente

L'UDC est le seul parti bourgeois à suivre depuis plusieurs années une politique claire et cohérente dans la question européenne. Contre la volonté du Conseil fédéral et des autres partis gouvernementaux, l'UDC a combattu avec succès l'EEE et c'est uniquement grâce à l'UDC que la Suisse n'est pas encore membre de l'UE. Tous les autres partis gouvernementaux prévoient l'adhésion à l'UE dans leur programme politique. **Alors que le PRD envisage une adhésion en 2007, le PS et le PDC souhaitent une entrée immédiate.** C'est pour cette raison que les deux partis ont soutenu l'initiative "Oui à l'Europe" qui exigeait l'ouverture immédiate de négociations d'adhésion avec l'UE.

En mars 2001, pourtant, le peuple suisse a rangé aux oubliettes l'initiative "Oui à l'Europe" avec une majorité rejetante de 77%. Ce scrutin était aussi une invitation on ne peut plus claire au Conseil fédéral afin qu'il renonce à son objectif stratégique d'une adhésion à l'UE et qu'il défende avec plus de détermination la souveraineté et l'indépendance de notre pays. Méprisant sans gêne aucune la volonté populaire, le Conseil fédéral s'entête sur son objectif de faire entrer la Suisse

dans l'UE. Or, la diplomatie publique et la politique extérieure transparente que prétend pratiquer la nouvelle ministre des affaires étrangères, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, consisteraient justement à respecter sans condition aucune la volonté du peuple.

Deux fois déjà, le peuple et les cantons ont tranché la question européenne: l'adhésion à l'EEE a été refusée en 1992 et l'adhésion à l'UE a été nettement rejetée en 2001. L'UDC invite donc le Conseil fédéral à renoncer à son objectif stratégique d'une adhésion de la Suisse à l'UE.

Les partis du centre veulent adhérer à l'UE

Au lieu de soutenir l'UDC dans ses efforts de faire respecter la volonté populaire, le PRD et le PDC continuent de viser l'adhésion de la Suisse à l'UE. Pour ne pas se retrouver à court d'arguments dans la nouvelle législature et perdre ainsi encore un peu plus de sa crédibilité, le PDC refuse de prendre position contre une adhésion à l'UE avant les élections. Craignant de perdre des électeurs, il s'obstine à dissimuler ses véritables intentions. "La Suisse ne peut pas échapper à son destin européen", a, par contre, affirmé Christiane Langenberger, présidente du PRD, dans son discours du 1^{er} août 2003. Et d'ajouter qu'elle ne visait pas pour autant une adhésion rapide à l'UE, mais que "la question sera analysée durant les quatre ans à venir". Elle est manifestement sur la même longueur d'onde que le conseiller national radical Marc F. Suter qui a affirmé dans une interview accordée à la "Berliner Zeitung" (27.05.00): "Je ne veux pas non plus adhérer aujourd'hui déjà à l'UE. Nous visons l'année 2006." **Il est évident que le PRD et le PDC, de concert avec le Conseil fédéral, vont relancer à la première occasion le projet d'adhésion à l'UE.** L'UDC sera donc, après les prochaines élections, encore une fois le seul parti qui empêchera, avec le peuple, l'adhésion de la Suisse à l'UE.

Cela fait dix ans déjà que le PDC et le PRD veulent faire entrer la Suisse dans l'UE. Avant les prochaines élections, ils évitent cependant soigneusement d'aborder ce thème. Par respect des citoyennes et des citoyens, l'UDC invite ces deux partis à annoncer franchement leurs couleurs dans la question européenne.

Retrait de la demande d'adhésion à l'UE

Le peuple refusant catégoriquement l'adhésion à l'UE, l'UDC a déjà invité à plusieurs reprises le Conseil fédéral à retirer la demande déposée à Bruxelles. Jusqu'ici, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Hormis le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande, tous les pays EEE sont aujourd'hui membres de l'UE. La commission UE considère ouvertement l'EEE comme "un modèle en expiration qu'il s'agira de liquider tôt ou tard". Ainsi, ces trois pays seront forcés un jour d'adhérer à l'UE. Si la Suisse avait décidé le 6 décembre 1992 d'entrer dans l'EEE, elle serait aujourd'hui certainement membre de l'UE, d'autant plus que le Conseil fédéral avait, six mois auparavant, qualifié le vote sur l'EEE comme une étape vers l'adhésion à l'UE. Il a confirmé cette intention en déposant le 26 mai 1992 une demande d'adhésion à Bruxelles. **Bien que ces souhaits du Conseil fédéral ne fussent jamais partagés par le peuple suisse, cette demande repose toujours dans un tiroir de l'administration UE.** Le Conseil fédéral a refusé obstinément jusqu'à aujourd'hui de retirer cette demande.

La volonté populaire doit enfin être respectée et l'inadmissible entêtement du Conseil fédéral et des autres partis gouvernementaux en faveur d'une adhésion de la Suisse à l'ONU doit cesser. Le Conseil fédéral doit donc retirer dans les plus brefs délais la demande d'adhésion.

Les conséquences politiques d'une adhésion à l'UE

L'adhésion à l'UE restreindrait massivement l'indépendance de notre pays. **La souveraineté en politique étrangère et dans de nombreux domaines de politique intérieure serait perdue ou du moins notablement réduite, ce qui entraînerait forcément l'abandon des droits populaires.** Cette réduction des droits politiques et le déficit démocratique institutionnel de l'UE sont en contradiction fondamentale avec notre notion de la démocratie directe. Les droits des petits pays – comme le Luxembourg – dans l'UE seront aussi fortement restreints à l'avenir puisque, avec l'élargissement de l'UE à l'est, les décisions exigeant actuellement encore l'unanimité seront bientôt remplacées par des décisions prises à la majorité. La suprématie des grands pays sera encore renforcée et la position des petits pays une nouvelle fois affaiblie.

L'adhésion à l'Union européenne réduirait au strict minimum la démocratie directe et, avec elle, les droits politiques garantis par la Constitution et les structures fédéralistes de la Suisse. L'adhésion à l'UE est donc exclue pour l'UDC. Nous voulons sauvegarder les valeurs fondamentales de la Suisse.

L'adhésion à l'UE touche aussi à la neutralité

Le traité de Maastricht jette les bases d'une politique extérieure et de sécurité commune. Ces principes ont par la suite été développés par le traité d'Amsterdam en 1997 et les sommets tenus deux ans plus tard à Cologne et Helsinki pour devenir une politique européenne commune de sécurité et de défense. Concrètement, il s'agit de créer jusqu'en 2005 une formation militaire de 50'000 à 60'000 hommes. La consultation politique et la coopération entre l'OTAN et l'UE font actuellement l'objet de négociations. **Cette évolution fait du projet d'adhésion à l'UE une question fondamentale de politique de sécurité et de neutralité.**

Tous les Etats neutres d'Europe ont dû, après leur adhésion à l'UE, réduire leur neutralité.

La Suède, par exemple, a progressivement restreint sa neutralité au point que celle-ci ne porte actuellement plus que sur l'absence d'alliances militaires. Idem pour la neutralité autrichienne, créée sur l'exemple suisse, qui a été notablement réduite après l'adhésion de l'Autriche à l'UE. Si le traité d'Etat de 1955, selon lequel la Russie doit donner son accord à la levée de la neutralité autrichienne, n'existait pas, l'Autriche serait depuis longtemps membre de l'OTAN. En Irlande, également, l'abandon de la neutralité n'est qu'une question de temps.

L'UDC demande que la neutralité permanente et armée soit maintenue et explicitement ancrée dans la Constitution fédérale. L'adhésion à l'UE est incompatible avec la neutralité suisse. Elle est donc hors de question.

L'adhésion à l'UE ne serait pas supportable économiquement

L'adhésion de la Suisse à l'UE doit être rejetée pour des raisons économiques surtout. Elle apporterait de nombreux inconvénients à l'économie suisse, soit en particulier une hausse des impôts et des loyers ainsi qu'une baisse de la prospérité. Membre de l'UE, **la Suisse devrait porter son taux de TVA de 7,6 % aujourd'hui à au moins 15%**. Cette hausse serait notamment nécessaire pour financer l'énorme contribution – 3 à 4 milliards de francs par an – que la Suisse devrait à l'UE.

Cette augmentation massive des impôts entraînerait **une progression tout aussi énorme de la quote-part de l'Etat** et aurait donc **des effets catastrophiques sur la compétitivité de l'économie suisse**. La **baisse des salaires** qui s'ensuivrait, parallèlement à l'augmentation des impôts, affecterait gravement la prospérité du pays. L'échange automatique d'informations entre banques et autorités fiscales, qui découlerait d'une adhésion, contraindrait la **branche bancaire suisse**, l'un des piliers du secteur suisse des services et l'un des principaux employeurs du pays, à abandonner le secret protégeant les clients des banques, un des derniers atouts des banques helvétiques. Le **taux d'intérêt exceptionnellement bas en Suisse serait également touché puisqu'il se rapprocherait du niveau européen**. D'où des effets extrêmement graves sur le marché immobilier et l'industrie du bâtiment avec des loyers qui augmenteraient de quelque 20%.

L'adhésion de la Suisse à l'UE aurait des conséquences économiques extrêmement graves pour la Suisse. L'UDC s'y oppose donc avec détermination.

2. L'élargissement de l'UE à l'est

Soumis à des pressions massives de la part des autres pays de l'UE, les Irlandais ont, dans le cadre d'un deuxième scrutin, approuvé les décisions adoptées lors du sommet de Nice. La voie était donc libre pour l'élargissement de l'UE à l'est. En décembre 2002, le sommet de Copenhague a approuvé l'admission de dix nouveaux Etats, soit la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, Chypre et la Slovaquie. Ces dix Etats adhéreront le 1^{er} mai 2004 à l'UE.

Partant de cette décision, l'UE a enjoint à la Suisse de conclure des accords de libre circulation des personnes avec chacun de ces dix Etats et exigé que ces accords ne se différencient d'aucune manière de ceux passés avec les 15 membres actuels. **Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, Bruxelles a menacé de résilier l'accord de libre circulation – et, par conséquent, aussi les six autres accords bilatéraux – si la Suisse prenait la liberté de conclure des dispositions divergentes avec les nouveaux Etats membres, voire si elle refusait d'étendre la libre circulation à l'un ou l'autre de ces pays.** Conclusion: si un référendum devait aboutir en Suisse contre l'extension de la libre circulation des personnes aux pays de l'est, le vote portera sur l'ensemble des Accords bilatéraux I.

Pourtant, le Conseil fédéral avait déclaré avant la conclusion des Accords bilatéraux I que l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE pourrait faire l'objet d'une votation indépendante. Cette promesse a été pour beaucoup de citoyennes et de citoyens la principale raison de voter en faveur des Accords bilatéraux I. Or, aujourd'hui le Conseil fédéral s'apprête à se plier devant le diktat de l'UE et à conclure des accords similaires avec les nouveaux membres de l'UE.

Les exemples autrichien et irlandais montrent que l'UE n'hésite pas à prendre des sanctions contre des Etats membres dont les populations feraient des choix "inappropriés". **Etat souverain et non membre de l'UE, la Suisse n'a cependant pas à accepter ces menaces.**

L'UDC invite le Conseil fédéral à rejeter catégoriquement les tentatives de pression de la part de l'UE et à respecter sa promesse faite au peuple. L'UDC examinera soigneusement la question d'un référendum contre l'extension de l'accord de libre circulation des personnes aux pays de l'est nouveaux membres de l'UE.

3. Les paiements au fonds de cohésion

En raison de leur niveau économique et social sensiblement inférieur à la moyenne de l'UE, les nouveaux Etats membres devront recevoir une aide structurelle considérable. A cet effet, l'UE a besoin de beaucoup d'argent – de l'argent qu'elle ou plutôt ses Etats membres ne possèdent pas.

Voilà pourquoi la Commission UE n'a pas hésité à inviter également la Suisse à participer à son fonds de cohésion. La Suisse, affirme l'UE, génère, grâce à l'élargissement à l'est et à l'agrandissement de la zone de libre échange, une croissance économique de 1 à 2 milliards de francs. D'où la justification d'un versement helvétique au fonds de cohésion. **Le Conseil fédéral s'attend donc à des revendications substantielles de la part de l'UE.**

L'UDC n'accepte pas que la Suisse participe au financement de l'élargissement de l'UE à l'est et rejette donc catégoriquement tout versement au fonds d'aide structurelle de l'UE.

4. La voie bilatérale

L'objectif des accords bilatéraux doit être de trouver des solutions dans les domaines où les deux partenaires souhaitent approfondir leurs relations en raison d'intérêts communs. Ces accords doivent être équilibrés et ne peuvent être conclus que si une majorité de la population est convaincue de leur utilité. **La Suisse doit tout particulièrement éviter de conclure des accords qui affectent les valeurs fondamentales de la démocratie et de la souveraineté helvétiques.** En cas de besoin, il faut chercher des réglementations qui n'impliquent aucun engagement dans l'UE. L'intérêt de la Suisse doit être évident. C'est ce qu'exige le peuple.

Des négociations sur des accords bilatéraux ne doivent être ouvertes que si la Suisse y a un réel intérêt économique et politique. Donc, les négociations bilatérales doivent toujours être axées sur les intérêts de la population suisse, la souveraineté du pays et la sauvegarde de la neutralité.

Mauvais résultats des négociations sur les Accords bilatéraux I

L'obstination du Conseil fédéral à faire entrer la Suisse dans l'UE lui fait oublier les intérêts véritables de la Suisse et l'empêche de définir des positions claires dans les négociations. Les résultats des premières négociations bilatérales ont clairement démontré les effets négatifs d'une attitude aussi ambiguë. **Il s'est en effet avéré après la conclusion des Accords bilatéraux I que ceux-ci ont été mal négociés et que la Suisse aurait pu obtenir des résultats sensiblement meilleurs.** Avant même la ratification – bien tardive – des Accords bilatéraux I par les Etats membres de l'UE et leur entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002, l'ouverture progressive des axes de transit suisses aux camions européens – une fois de plus, le Conseil fédéral a fait preuve d'un zèle excessif à l'égard de l'UE – a révélé les conséquences catastrophiques de l'accord sur les transports terrestres. Mais ce n'est pas tout: les premières expériences pratiques faites avec ces accords bilatéraux – notamment dans les domaines des transports aériens et terrestres, mais aussi en matière de libéralisation des échanges agricoles et de la libre circulation des personnes – ne sont guère réjouissantes.

Encore heureux que l'UDC ait réussi à faire adopter au Parlement une disposition selon laquelle les citoyennes et citoyens suisses pourront, sept ans après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, donc en 2009, faire un vote référendaire sur la poursuite de la libre circulation des personnes, donc sur le maintien des sept accords bilatéraux puisqu'ils sont soumis à la clause dite de la "guillotine"

(si un accord est refusé, les sept autres tombent automatiquement). **Il est parfaitement imaginable qu'un référendum soit alors lancé contre l'accord sur la libre circulation des personnes et qu'un refus de cet accord entraîne la résiliation des six autres contre lesquels le référendum n'est pas admis.**

Position incompréhensible du Conseil fédéral

Depuis la conclusion des Accords bilatéraux I, la Suisse en général et son économie en particulier n'ont aucun intérêt réel à la réalisation d'autres accords, voire à une intégration supplémentaire de la Suisse dans l'UE. **Il est donc totalement incompréhensible que le Conseil fédéral, à peine les premiers accords conclus, ait ouvert de nouvelles négociations bilatérales avec l'UE.** Cette dernière a en effet uniquement manifesté un intérêt à un règlement concernant l'imposition du revenu de l'épargne déposé en Suisse par des citoyens résidant dans l'UE.

La précipitation du Conseil fédéral à discuter sur lesdits "lefts-overs" des Accords bilatéraux I a permis à l'UE de présenter à la Suisse également le dossier de la lutte contre la fraude. Le Conseil fédéral est ensuite revenu à la charge pour exprimer son intérêt à une collaboration plus étroite dans les domaines de la police, de la justice, de l'asile et de la migration. La conseillère fédérale Ruth Metzler est même allée jusqu'à déclarer à Bruxelles que "la Suisse est consciente qu'elle doit reprendre intégralement les dispositions de l'accord de Schengen". **Ces procédés sont symptomatiques de l'attitude irréflectie du Conseil fédéral et ils font bien comprendre que le gouvernement ne recule devant rien pour faire entrer la Suisse dans l'UE, fût-ce au prix de risques extrêmement graves pour le pays et d'un rapport coût/utilité totalement défavorable à la Suisse.**

Au lieu de se précipiter dans des négociations bilatérales qui mettent en péril des intérêts élémentaires de la Suisse, le Conseil fédéral doit limiter sa politique européenne dans les années à venir à récolter des expériences pratiques avec les Accords bilatéraux I.

Il faut donc suspendre toute négociation bilatérale sur des nouveaux dossiers jusqu'à un éventuel vote référendaire sur la libre circulation des personnes. Ce d'autant plus qu'aucun intérêt substantiel de la Suisse ne justifie pareilles négociations à l'heure actuelle.

Négociations bilatérales II pour entrer dans l'UE?

Une analyse objective et sereine de la politique européenne du Conseil fédéral et de l'utilité des dix nouveaux dossiers bilatéraux pour la Suisse débouche sur un constat évident: les dix nouveaux accords n'apportent pas grand-chose à la Suisse, mais, au contraire, lui imposent des concessions massives. **Une fois de plus, le Conseil fédéral oublie son devoir essentiel, celui de défendre les intérêts de la Suisse.** Les inconvénients des dix nouveaux accords pesant sensiblement plus lourd que les avantages, la totalité des projets d'accords bilatéraux II doit être rejetée. **Réalisant qu'une adhésion à l'UE n'a aucune chance politique actuellement, le Conseil fédéral s'est lancé dans ces nouvelles négociations bilatérales dans le seul but d'abaisser les obstacles en vue de cette adhésion et de se rapprocher encore un peu de son but.** D'ailleurs, le Conseil fédéral a maintenu son "objectif stratégique" d'une adhésion à l'UE et manifesté l'intention de relancer ce débat durant la prochaine législature (2003-2007). Cette intention du Conseil fédéral a été rendue publique par la ministre des affaires étrangères fin avril 2003, donc confirmée au plus haut niveau. Lors de sa visite en Suisse début mars 2002, le ministre allemand de l'économie, Werner Müller, a déclaré ironiquement que la Suisse passerait un si grand nombre d'accords bilatéraux avec l'UE qu'elle finirait par y adhérer sans s'en rendre compte. Le ministre allemand a parfaitement compris le jeu du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral abuse des Accords bilatéraux II pour forcer une adhésion à l'UE. Il faut donc examiner l'opportunité de lancer un référendum contre ces accords.

V. La Suisse et ses relations internationales

1. Aspects économiques

1.1. Accords internationaux

La ratification permanente de nouveaux traités internationaux entraîne une adaptation continue du droit suisse et mine la souveraineté de notre pays. Ainsi, le Conseil fédéral avait promis au peuple suisse avant la ratification de l'accord contre la discrimination raciale de

faire une réserve concernant la reconnaissance de la commission de l'ONU contre la racisme. Cette réserve a entre-temps été levée par le Conseil fédéral et le Parlement. Le peuple n'a donc plus rien à dire. A l'avenir donc, des étrangers, dont la demande de naturalisation a été refusée par une commune suisse, peuvent recourir auprès de la commission de l'ONU en faisant valoir que le refus de leur demande de naturalisation est motivé par des considérations racistes.

L'UDC invite le Conseil fédéral à réactiver la réserve concernant la compétence de la commission de l'ONU. Il n'est pas acceptable que des décisions prises démocratiquement soient annulées par des motivations prétendument morales.

Assurant un prétendu "développement durable" de l'espace alpin, la **Convention alpine** comprend une convention cadre et neuf protocoles additionnels. A côté de la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, l'Autriche, la Slovénie et l'Union européenne l'ont signée. La convention cadre a été approuvée par les Chambres fédérales en décembre 1998 et ratifiée par le Conseil fédéral fin janvier 1999. L'UDC a été quasiment seule à s'y opposer. Partant de cette convention cadre, neuf protocoles additionnels ont été élaborés. Il est prévu que le Parlement fédéral les ratifie encore cette année. **Les protocoles de la Convention alpine entravent les possibilités de développement économique des régions concernées – en l'occurrence, 60% du territoire suisse – et érigent la protection de l'environnement et la dite "durabilité" en principes absolus.**

Le protocole "Tourisme" évoque certes à divers endroits la promotion touristique, mais **en réalité il entrave massivement la construction de nouvelles installations touristiques quand il ne les empêche pas carrément.** Quant au protocole concernant le règlement des litiges, **il permet à des juges étrangers de décider de la protection des Alpes dans notre pays.**

L'UDC s'est prononcée d'emblée contre la Convention alpine et ses protocoles additionnels. Elle a concrétisé cette position en créant un comité combattant la transformation de l'espace alpin en une sorte de réserve. Tous les protocoles additionnels sont marqués par un esprit écologiste et dirigiste si bien que l'UDC les combat avec détermination.

Pour permettre la ratification de la **Convention du Conseil de l'Europe sur la nationalité**, demandée par la gauche, le Conseil fédéral a introduit dans son projet de révision de la loi sur la na-

turalisation un droit de recours contre "les décisions arbitraires et discriminatoires en matière de naturalisation". **Ce projet est encore à l'examen parlementaire, mais l'UDC le combat parce qu'il restreint massivement les droits démocratiques du peuple.**

L'UDC combat l'internationalisme prôné par le Conseil fédéral et l'implication superflue de la Suisse dans divers organes internationaux. Cet activisme politique entraîne une perte de souveraineté et d'indépendance pour la Suisse. L'UDC se bat contre ce minage sournois des droits démocratiques du peuple suisse.

1.2. Référendum étendu en matière de traités internationaux

Un droit de référendum étendu en matière de traités internationaux est un moyen de combattre cet abandon progressif de la souveraineté du peuple. Lors de la votation de février 2003, le souverain suisse a accepté une modification du référendum en matière de traités internationaux en ce sens que **les traités, qui contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales, sont soumis au référendum facultatif.** Ainsi, de nombreux accords bilatéraux seront à l'avenir soumis au référendum, ce qui est en soi positif. Toutefois, l'importance d'un accord bilatéral ne dépend pas uniquement du fait qu'il fixe des règles de droit ou non. **En effet, le seul accord bilatéral qui suscite actuellement des discussions est le traité – refusé par la Suisse – sur la navigation aérienne avec l'Allemagne. Or, cet accord ne tombe justement pas sous le coup du référendum puisqu'il ne fixe pas de règles de droit.** De plus, la nouvelle disposition constitutionnelle sur le référendum en matière de traités internationaux enlève au Parlement la possibilité de soumettre par sa propre volonté un traité au référendum facultatif.

L'UDC s'engage en faveur d'un référendum étendu en matière de traités internationaux: tous les accords, conventions, traités et programmes touchant à la souveraineté et à l'indépendance de la Suisse ou affectant les droits démocratiques constitutionnellement garantis du peuple doivent être soumis au référendum.

1.3. Politique économique extérieure

La politique économique extérieure apporte une contribution notable à la stabilité politique et économique du monde. La Suisse a un grand intérêt à un ordre économique mondial stable et sûr, car son économie en dépend largement.

Les obstacles au commerce ont toujours un caractère discriminatoire. L'UDC approuve donc la suppression des obstacles au commerce, car la Suisse profite d'un commerce libéralisé.

1.4. OMC

Avec la déclaration ministérielle de Doha en novembre 2001, les pays membres de l'OMC ont ouvert le neuvième tour de négociations sur le commerce mondial après la débâcle de Seattle. Ces négociations devraient être terminées au plus tard le 1^{er} janvier 2005 pour ensuite déboucher sur un accord global. Cet agenda paraît aujourd'hui trop ambitieux. Il est prévu d'adopter diverses facilités commerciales dans les domaines de l'agriculture, des services et des produits industriels lors de la conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003.

Des négociations exploratoires ont lieu depuis début 2000 dans le **secteur agricole**. Initialement, les 145 membres de l'OMC avaient eu l'intention de se mettre d'accord jusqu'à fin mars 2003 sur les grands traits du commerce agricole mondial. Les intérêts de certains groupes de pays sont toujours diamétralement opposés. **Depuis la débâcle de la conférence de Seattle en 1999, il est évident que le processus de libéralisation est totalement bloqué par l'opposition entre représentants d'une agriculture multifonctionnelle – dont la Suisse – et représentants des grands exportateurs agricoles emmenés par les Etats-Unis et les pays du groupe de Cairns.**

Bien que la majorité des membres de l'OMC soit opposée à une libéralisation totale du commerce agricole, les Etats-Unis et les pays de Cairns pourront, compte tenu de leur force économique, éluder les décisions qui ne leur conviennent pas. Une trop forte libéralisation induite par l'OMC ébranlerait les fondements de l'agriculture suisse et de la politique agricole helvétique.

L'UDC demande que cette politique de libéralisation, dans le domaine agricole notamment, tienne compte des conditions particulières régnant en Suisse. Face à la concurrence internationale de plus en plus pressante, il faut en particulier éviter d'imposer à l'agriculture suisse des contraintes qui augmentent ses frais de production.

1.5. Conditions-cadres favorisant les exportations

L'économie suisse est traditionnellement axée sur les exportations, donc fortement imbriquée dans les échanges internationaux. **Pour encourager efficacement les exportations, l'Etat doit avant tout mettre en place des conditions-cadres favorables pour permettre l'épanouissement de tous les acteurs économiques.** Impôts bas, faibles contraintes en matière de protection de l'environnement, du travail et du social ainsi que politique énergétique axée sur les besoins de l'économie, voilà les principales conditions de la prospérité du pays.

L'UDC demande que l'Etat améliore les conditions-cadres de l'économie suisse afin que les branches d'exportation soient concurrentielles non seulement en Europe, mais dans le monde entier.

La forte dépendance de l'économie suisse des exportations ne justifie d'aucune manière des aides publiques à l'exportation comme, par exemple, celle pratiquée par l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC). Les aides publiques ont un effet négatif sur le dynamisme des exportateurs. Des institutions comme les chambres du commerce et d'autres organisations privées de promotion des exportations peuvent assumer ces tâches beaucoup plus efficacement.

La promotion des exportations est l'affaire de l'économie privée. L'UDC demande donc la suppression des institutions publiques d'aide à l'exportation.

2. Aspects de la politique de sécurité

2.1. La Suisse et l'ONU

Le 3 mars 2002, la Suisse a adhéré à l'ONU. En définissant sa politique onusienne, le Conseil fédéral a mis l'accent sur la promotion de la paix ainsi que sur la politique de sécurité et la politique de développement. Un premier document de fond publié à ce sujet avait annoncé que la Suisse allait en principe s'aligner sur les positions de l'UE – ce qui n'aurait pas été facile compte tenu des divergences existant au sein de l'UE; par ailleurs, cet alignement aurait sonné le glas de la neutralité. Tout en affirmant que ce document était uniquement un "pré-rapport", le Conseil fédéral a promis que l'adhésion à l'ONU ne modifierait ni la politique extérieure suisse, ni la politique de neutralité. La demande d'adhésion à l'ONU a été assortie d'une réserve de neutralité. Celle-ci a été répétée devant l'assemblée plénière de l'ONU.

Dans sa politique onusienne, le Conseil fédéral doit veiller à ce que la neutralité permanente, hors pacte et librement choisie de notre pays soit sauvegardée de manière crédible.

2.2. Pour plus de démocratie dans l'ONU

Il existe de toute évidence un important déficit démocratique dans l'ONU. Alors que, d'une part, les décisions du Conseil de sécurité, composé de 15 membres, sont contraignantes pour tous les Etats membres et que leur non-respect constitue une violation du droit international public, les décisions et résolutions prises démocratiquement par l'assemblée générale n'ont pas force obligatoire pour les pays membres. Les cinq grandes puissances ayant un droit de veto, l'ONU est totalement impuissante devant les événements du Tibet et de Tchétchénie. Elle ne joue pas de rôle non plus dans le conflit proche-oriental, car les Etats-Unis le leur interdisent. Enfin, il ne paraît guère probable que les Etats-Unis accordent à l'ONU une position dirigeante en Irak lors de la reconstruction du pays et de la formation d'un gouvernement.

Le Conseil fédéral a annoncé durant la campagne de votation que la Suisse allait s'engager pour plus de démocratie au sein de l'ONU après son adhésion. **L'UDC a déjà déposé une intervention pour rappeler au Conseil fédéral la promesse de s'engager pour la levée du droit de veto.**

L'UDC demande que la Suisse s'engage de manière indépendante au sein de l'ONU pour la promotion des valeurs démocratiques et humanitaires. Le droit de veto, procédé totalement antidémocratique, doit être supprimé.

2.3. La Suisse et les Bons offices

Les Bons offices ont toujours été un élément important de la politique extérieure suisse. La conciliation, la médiation et l'arbitrage sont des exemples classiques de Bons offices. Aujourd'hui, les Bons offices dépassent ce cadre comme, par exemple, avec le pool d'experts pour la promotion civile de la paix. Bien que les Bons offices ne soient pas une exclusivité des pays neutres, l'expérience montre cependant qu'une confiance particulière est accordée à un Etat neutre comme la Suisse qui garantit la stabilité et la continuité de ses services. Cette confiance ne doit pas être mise en péril par un activisme international comme celui déployé depuis quelque temps par le Conseil fédéral. **Notre petit Etat réunit de nombreuses qualités pour la médiation comme la souplesse, la rapidité de réaction et l'indépendance alors que les organisations internationales sont souvent lourdes et même impuissantes face à des conflits.** Les trois dernières années ont aussi révélé que les conflits éclataient de plus en plus souvent entre groupes ethniques, religieux ou régionaux et moins entre pays. Face à de telles crises, **une médiation de la Suisse peut être utile puisque notre pays fait quotidiennement la démonstration d'une cohabitation pacifique de plusieurs cultures sur un territoire exigü.**

La Suisse doit offrir ses Bons offices indépendamment de l'ONU. A cet effet, elle doit viser la qualité et non pas la quantité.

2.4. La Suisse et les Conventions de Genève

Le lien puissant entre la Suisse et le CICR illustre l'engagement et la responsabilité de notre pays en ce qui concerne le respect du droit international public. Le CICR profite de l'impartialité et de l'indépendance de la Suisse. Ces qualités renforcent la crédibilité de la Suisse et du CICR dans le monde entier.

Une part importante du droit humanitaire international est contenue dans les Conventions de Genève sur la protection des victimes de conflits armés et dans les protocoles additionnels qui sont l'œuvre commune du CICR et de la Suisse neutre. **Toutefois, l'objectif – qui figure notamment dans la Convention IV du 12 août 1949 sur la protection de la population civile – ne peut plus guère être atteint aujourd'hui en raison des formes modernes de la guerre.** Alors que les armées combattantes bénéficient d'une protection maximale grâce aux technologies modernes, les populations civiles sont le plus souvent totalement démunies. Ce sont elles qui souffrent le plus de la guerre. Les guerres au Kosovo, en Afghanistan et, plus récemment, en Irak ont confirmé ce constat. Les Conventions de Genève doivent donc être adaptées aux guerres modernes. Pays dépositaire de ces conventions, la Suisse est prédestinée à proposer et faire avancer une révision de ces textes, si nécessaire dans le cadre de l'ONU.

La Suisse doit s'engager – si nécessaire dans le cadre de l'ONU – à ce que les Conventions de Genève soient adaptées aux nouvelles formes de conflit.

2.5. OTAN et Partenariat pour la Paix

Après la chute du Mur de Berlin en 1989, l'OTAN était contrainte de chercher une nouvelle orientation. Elle a créé en 1994 le Partenariat pour la Paix (PPP) dont l'un des buts était de satisfaire les besoins de sécurité des pays de l'est européen sans pour autant les accueillir immédiatement dans l'OTAN. Un premier élargissement à l'est a eu lieu depuis et d'autres pays attendent encore leur adhésion. La Suisse se trouve précisément parmi ces candidats à l'OTAN depuis qu'elle a adhéré en 1997 au PPP. Le Conseil fédéral a aussi adhéré au Conseil de partenariat euro-atlantique (EAPR) qui constitue l'organisation faîtière politique des programmes PPP

Dans les divers rapports de politique extérieure et de sécurité de la Confédération, il est régulièrement dit que l'appartenance au Partenariat pour la Paix était parfaitement compatible avec la neutralité suisse. Le fait est, cependant, que le PPP a notablement rapproché la Suisse de l'OTAN. Ce rapprochement semblait possible tant que le PPP apparaissait comme une organisation impliquant toute l'Europe dans la promotion de la paix, une organisation, aussi, dont les activités concrètes dans le domaine de la coopération militaire faisaient à chaque fois l'objet de nouvelles négociations. Ainsi, la Suisse confirmait qu'elle était prête à contribuer au maintien de la paix aussi longtemps que sa neutralité n'était pas touchée.

La guerre menée par les Etats-Unis contre l'Irak sans résolution de l'ONU montre cependant que la Suisse est liée, au sein du PPP, à des pays menant une guerre et occupant une position dominante dans l'OTAN. Entre-temps, l'OTAN est divisée en elle-même et aussi dans ses rapports avec les membres du PPP. Compte tenu de la croissance constante de l'OTAN, cette situation devient toujours plus problématique pour la Suisse, donc pour sa politique de neutralité.

Pour l'UDC, l'adhésion de la Suisse à l'OTAN est hors de question. Cependant, le PPP lie aussi militairement la Suisse à des Etats menant des guerres. L'UDC demande donc une forte réduction de la participation de la Suisse aux programmes PPP.

VI. Annexe: les dossiers des Accords bilatéraux II

1. Les services

Dans le contexte de la libre circulation des personnes, l'UE et la Suisse n'ont libéralisé que les services transfrontaliers liés aux personnes pour une durée de 90 jours par an. En tant qu'exportatrice nette de services, la Suisse est évidemment intéressée à une libéralisation supplémentaire des échanges de services avec l'UE. Un accès facilité au marché UE réduirait la tendance à délocaliser la production suisse dans les pays de l'UE. La place économique suisse en serait renforcée. Les négociations dans les domaines des banques, des assurances, du commerce des titres, des télécommunications, des transports et des professions libérales sont particulièrement intéressantes pour la Suisse qui occupe une position dominante dans les secteurs de la gestion de fortunes et des banques. L'UE constitue sans aucun doute un marché favorable. Toutefois, ce dossier implique en contrepartie pour la Suisse la reprise automatique et sans condition de l'"acquis communautaire" concernant la protection des consommateurs et de la concurrence. Aussi, ce dossier, qui n'est pas considéré comme mûr politiquement, a-t-il été extrait des Négociations bilatérales II et fera-t-il l'objet de discussions séparées.

La reprise par la Suisse de la définition UE du blanchiment d'argent sale ainsi que du droit UE concernant la concurrence et les sociétés affecterait le secret bancaire dans les cas de soustraction fiscale. Les normes légales européennes concernant la concurrence et le droit des sociétés bouleverseraient le régime économique libéral de la Suisse et nuirait à son économie. Pour cette raison, précisément, la branche suisse des services financiers ne manifeste plus d'intérêt à cet accord. Faute d'un intérêt réel des milieux principalement concernés, la Suisse peut donc renoncer sans autre forme de procès aux négociations sur ce dossier.

2. Produits agricoles transformés

L'UE supprimera complètement ses droits de douane grevant les produits agricoles transformés provenant de Suisse et n'accordera plus de primes à l'exportation pour les produits exportés en Suisse. En contrepartie, la Suisse réduira sensiblement ses droits de douane grevant les produits agricoles transformés en provenance l'UE et contenant des matières premières agricoles selon la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (notamment, la farine, la poudre de lait, le beurre et la graisse végétale). Il s'agit de produits comme le chocolat, les pâtes alimentaires, les biscuits, les confiseries, les glaces alimentaires, etc. En outre, la Suisse réduira ses contributions à l'exportation de ces produits dans l'UE à un niveau qui correspond à la différence de prix entre les matières premières agricoles suisses et UE. S'agissant des produits agricoles transformés qui ne contiennent pas de matières premières agricoles au sens de la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés ou qui contiennent uniquement du sucre, la Suisse supprimera complètement ses droits de douane ou éventuelles primes à l'exportation dans les échanges avec l'UE (par exemple, le café, le cacao, la confiture, les eaux minérales, la bière, les spiritueux, etc.).

L'industrie alimentaire suisse produit des marchandises d'un haut niveau de qualité qui ont du succès sur les marchés étrangers et en Suisse malgré leur coût relativement élevé. Pour cette raison, ce dossier est le seul qui justifie des négociations avec l'UE. Cela dit, il faut rappeler que cet accord donne évidemment les mêmes droits aux deux partenaires si bien que les producteurs suisses seront soumis à une concurrence plus rude encore.

3. Pensions

Il s'agit de la double imposition des pensions touchées par des fonctionnaires UE à la retraite et vivant en Suisse. L'UE prélève en effet un impôt à la source sur les pensions qu'elle verse à ses fonctionnaires à la retraite. Lorsqu'un ancien fonctionnaire UE à la retraite s'établit en Suisse, le montant net qu'il touche de l'UE est soumis à l'impôt suisse sur le revenu. Une solution pourrait consister à partager entre la Suisse et l'UE le droit d'imposer ces revenus.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même: les bureaucrates de l'UE veillent jalousement à leurs intérêts. Il est en réalité totalement absurde d'ouvrir une négociation bilatérale sur un thème aussi peu important. Néanmoins, cette discussion est révélatrice de la cupidité des bureaucrates bruxellois. Une cinquantaine d'anciens fonctionnaires UE seraient touchés par ce problème de double imposition. On peut tout de même s'attendre à ce qu'ils trouvent eux-mêmes une solution avec leur employeur. Pour l'UDC, il est hors de question que la Suisse se fasse le valet de l'Etat de fonctionnaires qu'est l'UE.

4. Environnement

Membre de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la Suisse pourrait participer au niveau européen à l'élaboration de mesures de protection de l'environnement. L'AEE est devenue un instrument de coopération incontournable pour les pays européens. Label Eco: la Suisse ne possède pas de label national de la protection de l'environnement. La participation au label européen pourrait faciliter la vente sur le marché UE de produits suisses ménageant l'environnement. C'est en tout cas la raison qu'avance le Conseil fédéral pour expliquer son souhait de participation à l'AEE. Or, la seule création d'un label national de protection de l'environnement n'est pas une raison suffisante pour conclure un nouvel accord bilatéral avec l'UE. Il s'agit là encore d'un détail dont l'utilité pour la Suisse est discutable.

Dans de nombreux domaines de la protection de l'environnement, la Suisse est plus avancée que l'UE. Notre pays est connu pour la sévérité de ces normes antipollution qui, de surcroît, sont rigoureusement respectées. Inversement, des pays membres de l'UE, comme l'Italie par exemple, ne suivent que partiellement les prescriptions UE sur la protection de l'environnement bien qu'elles soient moins sévères que celles de la Suisse. Le problème ne réside pas dans l'élaboration de mesures de protection de l'environnement, mais dans leur application. Non membre de l'UE, la Suisse aurait de toute manière une faible influence sur l'application de ces normes. L'arrière-pensée de l'UE est plutôt de faire participer la Suisse au financement de l'AEE.

5. Statistique

De l'avis du DFAE, EUROSTAT, l'office statistique de l'UE, prépare des données statistiques fiables et comparables qui reposent sur des critères uniformes dans tous les pays membres de l'UE. Un accord bilatéral sur la statistique assurerait la transmission, la comparaison et la publication des données statistiques de la Suisse et de ses partenaires européens. Il faut rappeler à ce propos que la Suisse a déjà largement adapté ses normes statistiques à celles de l'UE. Des changements sont néanmoins souhaités en ce qui concerne le rythme de publication ou la saisie des données. Le Conseil fédéral souhaite participer à tous les programmes statistiques de l'UE alors que cette dernière demande à la Suisse des données totalement harmonisées avec les siennes.

De l'avis de l'UDC, les statistiques EUROSTAT sont en partie lacunaires et, surtout, d'un intérêt discutable pour la Suisse. L'hyperactivité statistique déployée par la Suisse est plutôt une charge pour l'économie qu'une aide réelle.

Avant que l'Office fédéral de la statistique procède à de nouvelles expansions, il serait plus utile de porter la statistique suisse à un niveau acceptable. Aussi longtemps que, par exemple, certains offices fédéraux (seco) calculent le PIB sur d'autres bases que l'OFS et que la Confédération est incapable de produire rapidement et de manière fiable des données économiques et chiffres fondamentaux dans le domaine des assurances sociales (par exemple sur les caisses de pension), la participation à EUROSTAT et à sa bureaucratie débordante est totalement déplacée.

6. Education, formation professionnelle, jeunesse

L'UE encourage la mobilité des étudiants, apprentis et des jeunes en général dans le cadre des programmes communautaires SOCRATES (culture générale), LEONARDO DA VINCI (formation professionnelle) et JEUNESSE (programmes de travail extrascolaire). Plus de trente pays participent à ces programmes. Un accord bilatéral permettrait aux jeunes Suissesses et Suisses de participer pleinement aux programmes UE. Actuellement, la Suisse y prend part dans le cadre d'un partenariat "tacite" qui peut à tout moment être résilié par l'UE.

L'UE avance des raisons juridiques pour expliquer l'impossibilité de la Suisse de participer aux programmes en cours (2000-2006). Le Conseil des Ministres et la Commission ont cependant assuré à la Suisse qu'elle pourrait se joindre à la génération suivante de programmes (dès 2007). D'ici là, il est prévu d'étendre le partenariat "tacite".

Selon les "Indicateurs universitaires 2001" de l'OFS, les universités suisses accueillent en 2000 19'358 étudiantes et étudiants étrangers, ce qui fait 20% de l'effectif total. 13'205 d'entre eux provenaient effectivement de l'étranger. Les autres étaient domiciliés en Suisse. 7574 étudiants étrangers fréquentant les universités suisses provenaient d'un pays membre de l'UE. Inversement, 5974 jeunes Suisses étaient inscrits dans une université d'un pays UE. C'est dire que les étudiants suisses ont accès aux hautes écoles de l'UE même sans le nouvel accord envisagé par le Conseil fédéral.

La mobilité des étudiants est a priori un objectif utile. Avant de se lancer dans la coopération envisagée par le Conseil fédéral, il convient cependant d'avoir une vue exacte des coûts de cette opération. Les jeunes Suisses peuvent aujourd'hui déjà étudier à l'étranger et il existe de nombreux accords concernant les stages pratiques qui sont loin d'être totalement exploités. Pour l'UDC, l'opportunité d'un financement international du travail extrascolaire est extrêmement douteuse. En conclusion, le dossier éducation, formation professionnelle et jeunesse est superflu et doit être refusé.

7. Médias

Lancé en 1991 par l'UE, le programme MEDIA entend soutenir la production médiatique européenne pour lui permettre de surmonter ses difficultés structurelles par rapport à la concurrence non européenne. En participant pleinement aux programmes UE MEDIA Plus (encouragement du développement et de la diffusion d'œuvres audiovisuelles communes) et MEDIA Formation continue (programme de formation pour les professionnels de l'industrie audiovisuelle UE), la Suisse concrétiserait sa volonté de promouvoir la production audiovisuelle européenne. De plus, la production cinématographique et télévisuelle suisse pourrait profiter des mesures de soutien instaurées par le programme MEDIA.

Avec cet accord, la Suisse participerait donc au subventionnement public de l'industrie cinématographique et d'autres médias européens. Le but de cette politique est en réalité de combattre la domination américaine dans de nombreux domaines médiatiques, et notamment dans la production cinématographique. Donc, en plus du soutien onéreux à la production cinématographique suisse ainsi qu'à la télévision et à la radio d'Etat, le contribuable helvétique passerait à la caisse pour subventionner des productions cinématographiques et autres produits médiatiques étrangers.

L'UDC est opposée au subventionnement public des médias et de la culture. Elle rejette à plus forte raison cet accord bilatéral qui vise à utiliser l'argent des contribuables pour mettre sous tutelle les consommateurs européens de produits médiatiques.

8. Fiscalité de l'épargne

La Suisse n'a aucun intérêt à attirer des fonds dont les propriétaires cherchent uniquement à éluder une éventuelle nouvelle réglementation de l'UE. Elle est donc prête à prendre les mesures légales nécessaires pour que sa place financière n'attire pas de telles transactions. Elle exige cependant en contrepartie que l'UE introduise un système d'imposition des revenus de l'épargne applicable non seulement aux pays UE et à ses zones associées, mais aussi aux grands centres financiers situés en dehors de l'UE.

Dans le dossier "Fiscalité de l'épargne", l'UE demande à la Suisse d'annoncer automatiquement à l'autorité fiscale concernée les personnes physiques domiciliées dans l'UE qui touchent des intérêts en provenance de la Suisse. Pour garantir cette imposition, l'UE veut introduire un système automatique d'information entre les Etats. Si ce système est étendu à la Suisse, le secret protégeant les clients des banques disparaît. La Suisse a donc proposé à l'UE d'introduire un système de retenue fiscale sur les intérêts produits par les capitaux placés en Suisse par des personnes domiciliées dans l'UE. Fonctionnant selon le principe d'un impôt à la source, ce modèle combattrait la soustraction fiscale concernant le revenu de l'épargne aussi efficacement que le système envisagé

par l'UE. Après d'âpres négociations – au cours desquelles l'UE s'est même laissée aller à lancer des menaces de sanction contre la Suisse – l'UE s'est finalement déclarée prête à discuter de la proposition suisse. Il semble qu'aujourd'hui la plupart des points litigieux soient réglés.

L'UE n'accepte cependant pas définitivement le modèle d'imposition du revenu de l'épargne proposé par la Suisse. Par ailleurs, l'UE a toujours refusé de donner à la Suisse la garantie que le secret protégeant les clients des banques ne soit pas torpillé après coup via l'OCDE. Enfin, l'UE exige que le taux de l'impôt suisse soit généralisé à 35%. Cela signifie que ce taux serait également appliqué aux clients dont le pays de domicile pratiquent un impôt à la source inférieur. En conclusion, l'UE ne voit dans cette retenue fiscale sur les intérêts touchés en Suisse par des personnes domiciliées dans l'UE qu'un premier pas vers un échange automatique d'informations fiscales.

L'UDC considère l'accord qui se dessine entre la Suisse et l'UE sur l'imposition du revenu de l'épargne comme nocif pour notre pays et rejette donc ce projet. Pour l'UDC, il est hors de question que la Suisse devienne le percepteur de l'UE.

Le fait que l'UE veuille imposer à la Suisse des réformes fiscales qu'elle peine à faire accepter par ses propres membres prouve à l'évidence que le but réel de l'UE est d'affaiblir la place financière suisse au bénéfice des centres financiers sis dans l'UE. Les tentatives de pression inadmissibles exercées par l'UE sur la Suisse vont dans le même sens et visent uniquement à dénigrer la place financière helvétique. Pour l'UE, il ne s'agit donc pas du tout d'uniformiser les systèmes fiscaux européens, mais d'exercer sa puissance au service de ses intérêts économiques.

Il est évident que le secret suisse protégeant les clients des banques restera la cible d'attaques internationales malgré la protection constitutionnellement garantie de la sphère privée et de la personnalité (art. 7 et 13 cst.). Ces attaques étrangères sont cousues de fil blanc: en tentant de miner le secret bancaire suisse, l'UE espère affaiblir la place financière helvétique et renforcer ses propres centres financiers. Pourtant, le secret protégeant les clients des banques ne sert ni les criminels, ni les terroristes, pas plus qu'il ne protège les fonds déposés par des dictateurs ou des escrocs fiscaux. Comme son nom l'indique, il protège les clients des banques (et non pas les banques), c'est-à-dire nous tous. On constate cependant dans l'UE une nette tendance à ce que les banques assument de plus en plus des fonctions fiscales. Il faut donc ancrer de manière explicite le secret protégeant les clients des banques dans la Constitution fédérale sous la forme d'un article 13 alinéa 3.

L'UDC demande que la place financière suisse soit protégée. A cet effet, il faut que le secret protégeant les clients des banques soit ancré de manière explicite dans la Constitution fédérale. L'UDC atteindra cet objectif si nécessaire par une initiative populaire.

9. Lutte contre la fraude

La Suisse n'a aucun intérêt à devenir une place forte pour la contrebande de cigarettes et d'autres activités illégales touchant au commerce international. Le problème de cet accord réside cependant dans le fait qu'il s'agit d'un accord mixte mêlant entraide administrative et judiciaire pour la protection des intérêts financiers de toutes les parties au contrat. L'UE exige une large coopération entre autorités fiscales et judiciaires qui permet à ces dernières d'obtenir presque sans formalité des documents de la part des entreprises. Cette procédure devrait aussi s'étendre aux relations bancaires. Elle comprend, de l'avis de l'UE, une obligation de participer des entreprises et banques impli-

quées ainsi qu'un droit de participation des autorités UE. A côté du secret commercial, cette procédure touche donc aussi au secret protégeant les clients des banques.

La position de la Suisse consiste en fait à reprendre dans une large mesure les dispositions légales UE concernant l'entraide judiciaire. La Suisse devrait ainsi créer dans son droit national de nouveaux états de fait pénaux dans le domaine des impôts de consommation (TVA, impôt sur le tabac, impôt sur la bière) dans la mesure où ces délits sont commis par métier.

Actuellement, seule la fraude fiscale est susceptible de donner lieu à une entraide judiciaire de la part de la Suisse. Dans ce nouvel accord bilatéral, la Suisse s'engagerait donc aussi à coopérer au niveau judiciaire en cas de soustraction fiscale. Elle devrait ainsi renoncer à des principes juridiques comme la double pénalité (l'entraide judiciaire et administrative n'est accordée que pour des délits également punissables en Suisse), l'effet suspensif des recours ou encore l'interdiction de surveiller de manière permanente des comptes bancaires.

L'UDC refuse l'abandon de principes juridiques fondamentaux de la Suisse.

10. Police, justice, asile et migration

En s'associant aux accords de Schengen/Dublin, la Suisse ferait un pas énorme vers une adhésion à l'UE. Cela doit être absolument évité.

La Suisse cherche à obtenir un accord d'association sur le modèle de celui que l'UE a conclu avec les Etats non membres que sont la Norvège et l'Islande. La Suisse devrait reprendre la totalité de l'acquis communautaire sans pour autant avoir le droit de participer au développement futur du droit UE en cette matière. Le Conseil fédéral est d'ailleurs contraint d'admettre que la Suisse accepterait ainsi une perte de souveraineté.

Le secret protégeant les clients des banques serait miné par cet accord. La Suisse serait contrainte d'accorder une entraide judiciaire totale, notamment concernant la soustraction fiscale.

Cet accord n'apporte aucun surcroît de sécurité à la Suisse. Il s'avère en effet qu'aujourd'hui 60% des personnes arrêtées à la frontière suisse proviennent de l'espace Schengen. La suppression des contrôles stationnaires de personnes aux frontières entraînerait un déficit en matière de sécurité qui ne serait pas, beaucoup s'en faut, compensé par les contrôles volants à l'intérieur du pays. De surcroît, ces contrôles volants posent des problèmes de protection de la sphère privée et des données personnelles. L'accord de Schengen aurait aussi des conséquences restrictives pour le droit libéral de la Suisse en matière de détention d'armes. Enfin, les conséquences financières de cet accord ne sont pas connues.

L'UDC refuse ces atteintes à la sécurité, à la liberté et à la tradition de milice de la Suisse. Elle dit non à la suppression des contrôles frontaliers et de la tradition helvétique en matière de détention d'armes, à la restriction de l'autonomie cantonale et au gaspillage d'argent dans la bureaucratie UE par cette coopération internationale dans le domaine de la sécurité. L'UDC rejette les accords de Schengen et de Dublin.